



Wallonie



Espace Environnement
Maison de l'urbanisme du Hainaut

FORMATION AU CoDT ET OUTILS GÉNÉRAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

✓ Il s'agit d'un module de formation qui reprend les thèmes suivants

- Présentation des services de la Maison de l'urbanisme et de son intégration dans un réseau.
- Rôles et compétences de la CCATM en tant que commission émettant un avis citoyen sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Grandes « règles » qui régissent l'Aménagement du Territoire : schémas, plans, guides, participation.
- Présentation d'un certain nombre d'outils, en fonction des attentes et de la configuration territoriale de la commune : schéma de développement territorial, guide communal d'urbanisme, schéma d'orientation local, les différents types de permis... avec mise en situation pour la commune concernée.

✓ Les actions spécifiques de la Maison de l'urbanisme du Hainaut

- Conception du module et son adaptation à chaque commune.
- Présentation sur place aux membres de la CCATM et réponses à leurs questions.

Durant ces cinq dernières années, de nombreuses communes de la province ont déjà pu bénéficier de ce programme, alors en lien avec le CWATUP. Depuis le 1^{er} juin 2017, le nouveau code adopté en 2016 (le CoDT) remplace le CWATUP.

Les formations ont été adaptées pour répondre aux questions des membres des CCATM confrontés à la nouvelle législation.

